

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-huit mai, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la Marbrerie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – LHERAULT Michel – BARTHELAIX Annick - BOUVET Thierry – MOLINE Cécile - DAVIERE Vincent – VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique – GANÉ Séverine

Excusé : JOUIN Louis (pouvoir donné à BARTHELAIX Annick)

Absent : /

Secrétaire de séance : Michel LHÉRAULT

Compte-rendu 20 avril 2021 : Pas d'observations.

N°25052021-01

PROPOSITION CREDIT TRESORERIE PLACE DU GUESCLIN : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 70 000 euros, correspondant à l'avance de trésorerie dans l'attente du versement intégral des subventions attribuées pour les travaux d'aménagement de la place du Guesclin (33 052 euros de la Région au titre des PCC et 50 000 euros au titre de la DETR). L'acompte au titre des PCC a déjà été versé mais nous sommes toujours en attente de l'acompte au titre de la DETR.

Concernant la TVA, la Préfecture sera interrogée afin de pouvoir récupérer l'avance en n+1 au lieu de n+2 comme cela est la règle à ce jour.

Après étude des conditions actuelles de financement proposées par le Crédit Agricole, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur Le Maire à réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine un crédit de trésorerie de 70 000 euros, dans l'attente du versement intégral de toutes les subventions, aux conditions suivantes :**

Montant : 70 000 euros

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (index variable et flooré à 0) de mai 2021 (-0,534%) + 0,30% soit un taux minimum de 0,30%

Prélèvement des intérêts d'office : Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office

Commission d'engagement : 0,20% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

Frais de dossier : néant

Minimum de tirage : 7 600 euros sans aucun frais de mise à disposition

Déblocage des fonds : par le principe du crédit d'office

Calcul des intérêts : sur 365 jours

- **S'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes**
- **Autorise Monsieur Le Maire à intervenir au nom de la commune à signer le contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place et donne délégation le cas échéant à un adjoint pour suppléer le Maire dans cette formalité**

N°25052021-02

DEVIS DURAND-PLUS VALUE « AMENAGEMENT PLACE DU GUESCLIN » : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal deux devis de l'entreprise DURAND, concernant des travaux complémentaires pour l'aménagement de la Place du Guesclin :

- 1^{er} devis :

- o 560,00 euros HT, pour la réalisation d'une chaînette en pavé

- o 120,00 euros HT pour la fourniture et mise en œuvre d'une grille avaloir

- 2^{ème} devis :

- o 450,00 euros HT pour la fourniture et mise en œuvre de 1,5 Tonnes d'enrobé 0/6

- o 330,00 euros HT pour la fourniture et mise en œuvre d'un caniveau Rue du 14 Nivôse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces devis pour un montant total de 1 460 euros HT et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant avec la société DURAND ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

N°25052021-03

TRAVAUX PLACE DU GUESCLIN -DEVIS COMPLEMENTAIRES HUET : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal deux devis de l'entreprise HUET, concernant des suppléments de plantations et de paillage pour l'aménagement de la Place du Guesclin :

- 478,50 euros HT, pour la fourniture et la plantation (notamment devant « Le Pavillon »)
- 221,00 euros HT pour le paillage en plaquette de bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces devis pour un montant total de 699,50 euros HT et autorise Monsieur Le Maire à signer les devis.

N°25052021-04

AVENANT N°3 -TRAVAUX COMPLEMENTAIRES PLACE DU GUESCLIN : Au vu de plusieurs devis supplémentaires, Monsieur Le Maire informe le conseil que l'entreprise DURAND propose de signer un 3^{ème} avenant .

L'objet de l'avenant n°3 reprend les modifications suivantes :

Travaux supplémentaires

- Réalisation de dents de requin sur accès plateau
 - o Quantité : 10 U
 - o Prix unitaire : 31 Euros HT
 - o TOTAL : 310,00 euros HT
- Fourniture et mise en œuvre de béton coloré ocre dosé à 2%
 - o Quantité : 20 m3
 - o Prix unitaire : 60,00 euros HT
 - o TOTAL : 1 200 euros HT
- Fourniture et mise en œuvre de 1,5 T d'enrobé 0/6 dosé à 120kg/m²
 - o Forfait : 450,00 euros HT
- Fourniture et mise en œuvre d'un caniveau béton grille fonte C250
 - o Quantité : 2 U
 - o Prix unitaire : 165,00 euros HT
 - o TOTAL : 330,00 euros HT
- Réalisation d'une chaînette en pavé. Fourniture et mise en œuvre de pavé grès neuf 14/14/10
 - o Quantité : 7 ml
 - o Prix unitaire : 80,00 euros HT
 - o TOTAL : 560,00 euros HT
- Grilles avaloir, fourniture et mise en œuvre de grille 40*40 fonte
 - o Quantité : 1 U
 - o Prix unitaire : 120,00 euros HT
 - o TOTAL : 120,00 euros HT

Total plus-values : 2 970,00 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°3 dans les conditions énoncées ci-dessus.

Monsieur Le Maire présente l'état financier de ces travaux, qui ne présente aucun dépassement par rapport aux prévisions budgétaires, malgré les avenants.

Pour rappel, le marché signé en février 2020 avec l'entreprise DURAND était de :

94 791,73 HT	113 750,08 TTC
<u>Avenant n°1, voté le 23/02/2021</u>	
+ 6 570,00 HT	+ 7 884,00 TTC
<u>Avenant n°2, voté le 23/03/2021</u>	
+ 4 462,95 HT	+ 5 355,54 TTC
<u>Avenant n°3, voté le 25/05/2021</u>	
+ 2 970,00 HT	+ 3 564,00 TTC
<hr/>	<hr/>
108 794,68 HT	130 553,62 TTC

La prévision budgétaire 2021 est de 140 356,00 TTC (116 963,33 HT) et pour rappel, la prévision budgétaire sur le budget voté en mars 2020 était de 134 010 euros TTC.

N°25052021-05

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE ET L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'ASNIERES SUR LA MISE A DISPOSITION ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'IMMEUBLE SITUE AU 3 RUE SAINT HILAIRE :

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la préemption faite par la commune pour l'achat de biens immobiliers, cadastrés section AA n°19 et AA n°22, situés au 3 Rue Saint Hilaire et propose au conseil municipal un projet de convention à intervenir entre la commune d'Asnières sur Vègre et l'Association du Patrimoine d'Asnières, pour la mise à disposition de l'ensemble de ces biens (locaux et jardin) ayant pour adresse le 3 rue Saint Hilaire à Asnières sur Vègre.

Plusieurs chapitres sont proposés dans cette convention :

- Désignation-description
- Destination
- Entrée en jouissance-état des lieux-aménagement
- Durée de la convention
- Reprise des locaux
- Obligation du preneur
- Conditions d'utilisation
- Entretien des locaux et sécurité
- Responsabilités-assurances
- Contrôles
- Clause résolutoire
- Fin de la convention

Après avoir examiné les différents chapitres, Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette proposition de convention.

Monsieur LHERAULT souhaite qu'un budget prévisionnel sur 2 ans soit demandé à l'Association Patrimoine d'Asnières (prévisions des travaux avec financements prévus, prévisions des recettes) et souhaite que cette mention de budget prévisionnel figure dans la convention. Il ajoute qu'il est indispensable que la commune sache comment l'association va couvrir toutes les dépenses liées à l'achat et aux travaux.

Monsieur Le Maire ajoute que l'Association travaille actuellement à l'élaboration de ce budget prévisionnel et que plusieurs aides de la Région sont à l'étude, mais qu'il convient que la convention soit établie pour avancer dans leurs études. Il ajoute qu'il ne signera la convention que lorsque ces éléments de budgets prévisionnels auront été fournis par l'Association

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **accepte les termes de la convention à établir entre la commune d'Asnières sur Vègre et l'Association du Patrimoine d'Asnières pour la mise à disposition d'un ensemble de locaux et jardin ayant pour adresse le 3 rue Saint Hilaire à Asnières sur Vègre.**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention, ce qui ne pourra se faire qu'après réception des documents demandés à l'Association du Patrimoine d'Asnières, à savoir un budget prévisionnel équilibré sur 2 ans incluant les dépenses d'investissement pour travaux indispensables (achats et travaux nécessaires au fonctionnement) et les recettes prévisionnelles correspondantes (fonds propres, subventions possibles à différents titres, crédit et mécénat...).**

Cette convention sera établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction

N°25052021-06

ADOPTION DU REFERENTIEL M57 A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022 APPLIQUANT LES NOUVELLES REGLES COMPTABLES ET BUDGETAIRES :

Le conseil municipal est informé de l'évolution des règles comptables et budgétaires applicables aux collectivités et notamment le référentiel M57 qui se substituera obligatoirement au référentiel M14 le 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle nomenclature assouplit les règles budgétaires des collectivités qui demeurent cependant soumises aux dispositions spécifiques en matière de dépenses obligatoires (provisions, amortissement). Ce référentiel

M57 est le support de l'expérimentation du compte financier unique. La Direction Générale des Finances Publiques nous propose d'anticiper l'adoption de ce référentiel au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour la commune d'Asnières sur Vègre.

N°25052021-07

CONVENTION ET BON DE COMMANDE AVEC « CAMPAGNOL.FR » POUR LE SITE

INTERNET COMMUNAL : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de travailler sur un nouveau site internet pour la commune et informe que la commission « Communication » s'est réunie pour travailler à l'élaboration de ce nouveau site. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au service Campagnol.fr, proposé par l'Association des Maires Ruraux de France, avec la formule « Site Complet » et dont l'abonnement est de 220 euros TTC/an. Cette formule nous est fournie avec une arborescence, totalement modifiable, pour nous aider à configurer notre site. Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des conditions générales d'utilisation et de vente de « Campagnol.fr ».

Monsieur Le Maire précise qu'une deuxième réunion de la commission doit se réunir le 17 juin pour avancer sur ce projet, avec projet de mise en place au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **décide d'adhérer à « Campagnol.fr » pour la création et l'hébergement du site internet de la commune**
- **opte pour la formule site « Complet » au tarif de 220 euros TTC/an**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer le bon de commande et les conditions générales d'utilisation et de vente de « Campagnol.fr »**

ORGANISATION DES ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021 – TOURS DE GARDE – : Le

conseil municipal est informé des dernières consignes sanitaires concernant l'organisation du double-scrutin des 20 et 27 juin 2021 et propose d'établir dès maintenant les différents tours de garde lors de ces élections et qui reste à compléter :

Elections départementales – 20 juin

8h00 – 10h30 : Michel LHERAULT – Vincent DAVIERE

10h30 – 13h00 : Cécile MOLINE – Séverine GANE

13h00 – 15h30 : Marie-Dominique RABINEAU – Eric GANE -

15h30 – 18h00 : Annick BARTHELAIX – Fabienne GUIVARCH – Thierry BOUVET

Elections régionales – 20 juin

8h00 – 10h30 : Jean-Louis LEMARIÉ -

10h30 – 13h00 : Thierry BOUVET – Annick BARTHELAIX

13h00 – 15h30 : Jean-Louis LEMARIÉ – Agnès VIDECOQ

15h30 – 18h00 : Michel LHERAULT – Monique BERTHIOT

Elections départementales – 27 juin

8h00 – 10h30 : Michel LHERAULT – Vincent DAVIERE

10h30 – 13h00 : Cécile MOLINE – Séverine GANE

13h00 – 15h30 : Marie-Dominique RABINEAU – Eric GANE

15h30 – 18h00 : Annick BARTHELAIX – Fabienne GUIVARCH – Thierry BOUVET

Elections régionales – 27 juin

8h00 – 10h30 : Jean-Louis LEMARIÉ -

10h30 – 13h00 : Thierry BOUVET – Annick BARTHELAIX

13h00 – 15h30 : Jean-Louis LEMARIÉ – Agnès VIDECOQ

15h30 – 18h00 : Michel LHERAULT – Monique BERTHIOT

N°25052021-08

FEU D'ARTIFICE 17 JUILLET – DEVIS : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la proposition de la société « Plein Ciel Pyrotechnie » a été étudiée pour le tir du feu d'artifice du samedi 17 juillet. Cette proposition s'élève à 1 550,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis d'un montant de 1 550,00 euros TTC proposé par la société PLEIN CIEL PYROTECHNIE et autorise Monsieur Le

Maire à signer les documents relatifs à l'organisation de ce feu d'artifice (devis, Préfecture, SDISS, etc...).

N°25052021-09

DEMANDE DE SUBVENTION « TRAVELER-APACHE » -KAYAK D'ASNIERES A LORIENT :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du projet de « Traveler Apache », projet initiatique, écologique et humain de 6 amis passionnés de nature et de sport qui prévoient traverser 5 départements en kayak sur environ 480 kms depuis Asnières sur Vègre, jusqu'à Lorient. Leur projet est de nettoyer les endroits qu'ils traverseront en ramassant les déchets, de promouvoir l'activité physique au travers de l'utilisation quotidienne de canoës. Au cours de leurs différentes étapes, ils rencontreront les acteurs locaux, les usagers de l'eau et des sentiers. Toutes ces rencontres feront l'objet d'articles et de communications sur les différents réseaux. Plusieurs membres de cet équipage sont Asniérois et Monsieur Le Maire propose de leur attribuer une subvention de 300 euros, afin de participer à ce projet et de mettre en avant notre commune tout au long du parcours. Le départ est prévu à Asnières le 23 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association « Traveler Apache » pour leur projet de relier Asnières sur Vègre à Lorient en canoë-Kayak, afin de promouvoir la visibilité d'Asnières tout le long du parcours.

AFFAIRES DIVERSES

- **Jury fleurissement** : Le jury communal de fleurissement aura lieu le 16 juin. La commission doit se réunir prochainement pour travailler sur l'organisation de cette journée.
- **Réunion « Info-énergie »** : Une réunion organisée par « Info-énergie » aura lieu le jeudi 02 juin à 18 heures, salle de la marbrerie, pour la présentation des images thermiques, prises à Asnières en février 2021 sur différentes maisons (anciennes, années 70, 90 et 2000) pour illustrer et voir les pertes d'énergie. Il sera expliqué lors de cette réunion les conseils sur les différents types de travaux, la présentation des aides et subventions actuellement possibles pour les travaux.
- **Réouvertures** : Monsieur Le Maire annonce avec grand plaisir la ré-ouverture du bar de « La Basse-Cour » et du café associatif au « Pavillon ».
- **WE 05-06 juin** : L'Association du Patrimoine organise le WE des 05 et 06 juin une manifestation dans le village intitulée « Balad'Art », expo d'artistes-peintres dans différents lieux communaux et privés.
- **Expo A2P72** : Une exposition en plein air intitulé « Ode à la bienveillance » organisée par l'association A2P72, sera visible dans le Jardin des Chanoines de mi-juin à fin octobre.
- **Commission bulletin** : Prochaine réunion le 08 juin à 20 heures 30
- **Commission site internet** : Prochaine réunion le 17 juin à 20 heures 30.
- **Chemins VTT** : Madame GANÉ signale que quelques chemins VTT ne sont pas entretenus et qu'il conviendrait de le signaler avant qu'ils ne deviennent impraticables. Monsieur Le Maire fera le signalement auprès de la Communauté de Communes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 22 juin 2021 à 20 heures 30.

La séance est close à 21 heures 40.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.